

ÉLECTION PARTIELLE POUR LE RENOUELEMENT D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE 2 SECTEUR « SCIENCES ET TECHNOLOGIES » AU SEIN DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Scrutin du 24 MAI 2023

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

① Les candidats doivent joindre au présent formulaire une photocopie de leur justificatif d'identité.

À remettre en main propre auprès du **Service des Affaires Institutionnelles et Juridiques** -bâtiment A - campus du moulin à vent- RDC- bureau A-011 ou A-013 **ou** par lettre recommandée avec accusé de réception dans les délais impartis à l'attention du Président de l'Université, à l'adresse suivante : Université de Perpignan Via Domitia, **Service des Affaires Institutionnelles et Juridiques**, 52 avenue Paul Alduy, 66860 Perpignan Cedex 9

réf. code de l'éducation, articles D. 719-22 et suivants ; Décision n° 2023-026 du 17 avril 2023 portant organisation de l'élection partielle pour le renouvellement d'un représentant du collège B au sein du conseil de l'unité de formation et de la recherche des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) et de l'élection partielle pour le renouvellement d'un représentant du collège 2 secteur « Sciences et Technologie » au sein de la Commission de la Recherche (CR)

Je soussigné(e), **Prénom Nom (d'usage)** :

Monsieur Madame

Date de naissance :

N° Téléphone personnel du candidat :

Mail candidat :

Inscrit dans le collège électoral du Collège 2 (des personnels habilités à diriger des recherches ne relevant pas du collège des professeurs et personnels assimilés) secteur « Sciences et Technologies » (ST) déclare faire acte de candidature pour l'élection d'un représentant des personnels du Collège 2 secteur « Sciences et Technologies » (ST) (des personnels habilités à diriger des recherches ne relevant pas du collège des professeurs et personnels assimilés) au sein de la Commission de la Recherche qui se déroulera le lundi 24 mai 2023.

Soutenu(e) par (facultatif)* :

* Tout soutien doit être dûment justifié par une attestation originale rédigée par le représentant légal du soutien considéré.

Cadre réservé à l'administration
Date, heure de réception et cachet du service*

Fait à, le

Signature

*La date limite de réception des candidatures est fixée au **mardi 9 mai 2023 à 15h00**.

Les candidats doivent joindre au présent formulaire une photocopie de leur justificatif d'identité